Politique droits humains et cartographie des risques

Green-Got, entité juridique Domino SAS · Octobre 2026

1. Engagement

Green-Got s'engage à respecter et promouvoir les droits humains dans l'ensemble de ses activités et de sa chaîne de valeur, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, à la Charte internationale des droits de l'homme, qui réunit la Déclaration universelle des droits de l'homme et les deux Pactes internationaux de 1966, à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux Principes directeurs de l'OCDE.

2. Périmètre

La politique couvre les salariés, les membres et clients, les fournisseurs et prestataires ainsi que les partenaires financiers. Elle s'applique aux opérations propres et, de façon proportionnée, à la chaîne de valeur, qui recouvre chez Green-Got les fournisseurs et prestataires (technologie, hébergement, paiement, prestations intellectuelles), les partenaires financiers (assureur, prestataire de paiement, gestion des encours) et les associations soutenues par la Fondation Green-Got.

3. Principes

Green-Got interdit le travail forcé et le travail des enfants, garantit la non discrimination et l'égalité de traitement, respecte la liberté d'association et le droit à la négociation collective, assure des conditions de travail sûres et saines, protège la vie privée et les données personnelles, et applique une rémunération équitable telle que décrite dans l'analyse living wage.

4. Cartographie des risques

Domaine	Exposition	Niveau de risque	Mesure de maîtrise
Opérations propres (salariés)	Directe	Faible	Droit du travail français, politiques RH, dialogue social
Données personnelles des membres	Directe	Moyen	RGPD, politique de confidentialité, sécurité
Fournisseurs tech et prestataires	Indirecte	Faible à moyen	Code de conduite fournisseurs, sélection
Partenaires financiers	Indirecte	Faible	Politique d'exclusion, diligence partenaires

5. Mécanisme d'alerte et de réclamation

Un formulaire de signalement en ligne, hébergé sur l'espace Notion de Green-Got, permet à toute personne, salariée, alternante, stagiaire, prestataire, fournisseur, membre ou partenaire, de signaler une atteinte présumée aux droits humains, une discrimination, un harcèlement ou une atteinte aux conditions de travail, à la santé et à la sécurité ou à l'environnement. Il accepte les signalements anonymes, en français et en anglais, et ne demande aucun moyen de contact sauf si la personne souhaite une réponse.

Les salariés, alternants et stagiaires disposent en outre d'un formulaire de signalement anonyme qui leur est réservé et accessible en interne, et peuvent aussi s'adresser à leur management ou aux élus du CSE.

Chaque signalement fait l'objet d'un accusé de réception sous sept jours ouvrés lorsqu'un moyen de contact a été laissé, d'une instruction confidentielle par la direction, de mesures correctives le cas échéant et d'un retour à la personne à l'origine du signalement. Aucune représaille n'est exercée à l'égard d'un lanceur d'alerte de bonne foi.

6. Gouvernance

La politique est portée par la direction, revue chaque année et intégrée à la revue de performance sociale et environnementale présentée au board.